

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

DELIBERATION N° DEL047-20

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 18 juin 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. BACHIMON Alizé (Pouvoir à Sylvie Cussigh, en date du 25 juin 2020)
M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 juin 2020)

MADAME SYLVIE SAUNIER-CAILLY A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire Don Bosco.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Un contrat d'association entre l'établissement scolaire « Don Bosco » et l'Etat a été signé le 14 juin 2007. Depuis, la commune de Gières dispose d'un siège au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco », sans voix délibérative.

Suite au renouvellement du conseil municipal et en application de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le représentant de la commune de Gières qui siègera au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner un représentant de la commune au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco ».

Les candidatures proposées sont :

- Lola MALVOISIN
- Elodie LAZZAROTTO

Nombre de suffrages exprimés : 29

	Nombre de voix obtenues
Lola MALVOISIN	22
Elodie LAZZAROTTO	7

Conclusions : Le conseil municipal a donc élu, à la majorité absolue, (par 22 voix pour Lola MALVOISIN et 7 voix pour Elodie LAZZAROTTO), Lola MALVOISIN en tant que représentante de la commune au sein de l'organe délibérant de l'établissement scolaire « Don Bosco ».

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.